



Montreuil, le 15 Juin 2011

Communiqué de presse

**Fédération CGT des Activités Postales et de Télécommunications
Union Départemental CGT des Hauts de Seine
Syndicat départemental CGT FAPT des Hauts de Seine**

Non à la répression syndicale à La Poste ! Relaxe pour tous les postiers des Hauts de Seine

16 postiers des Hauts de Seine dont 2 camarades du secrétariat CGT FAPT sont assignés au tribunal de Nanterre les 20, 21, 22 & 27 Juin 2011 pour des actions syndicales liées à la grève des Postiers de Clamart, Chatillon, Asnières et Bois Colombes du printemps 2010.

Plus généralement nous condamnons toutes les pressions et sanctions à l'égard des personnels et des militants syndicaux quelque soit l'organisation syndicale.

Nous condamnons tous les actes de répressions, d'autant s'ils aboutissent devant différents tribunaux, comme se fût le cas à Bègles et aujourd'hui dans les Hauts de Seine.

La Poste, maintes fois condamnée par les tribunaux concernant les conditions de travail et sur les conditions de négociations devrait commencer par respecter les droits des personnels et des Organisations Syndicales.

La Poste utilise et abuse du recours aux huissiers, aux mesures disciplinaires et aux tribunaux démontrant ainsi son incapacité à négocier.

La Poste doit abandonner cette conception répressive des relations sociales qui exclue la négociation et la recherche d'issues aux conflits.

C'est après 2 semaines de grève et le refus de négocier de La Poste, que les grévistes se sont rendus à la direction départementale pour exiger l'ouverture de négociations. Après 6 heures d'attente les postiers sont ressortis avec l'assurance d'une audience pour le lendemain matin.

Néanmoins un mois plus tard 14 postiers de cette direction, sûrement fortement incités à le faire, ont déposé plainte contre 16 postiers présents le jour des faits.

C'est inacceptable, les postiers ne faisaient que de défendre leurs revendications dans un contexte où La Poste multiplie les restructurations néfastes avec la volonté de supprimer massivement des emplois au détriment des conditions de travail de tous les postiers et du service rendu aux usagers.

La CGT appelle les salariés à se mobiliser sans attendre pour exiger la relaxe des 16 postiers et appelle à un rassemblement les 20 et 27 juin 2011 à partir de 8h et à 13h devant le tribunal de Nanterre.

**La CGT Finances Publiques 92 s'associe à l'initiative de la
CGT 92 et de la FAPT 92 en appelant l'ensemble des collègues
travaillant sur les sites de NANTERRE de venir soutenir
les 16 syndicalistes postiers injustement poursuivis
et exiger leur relaxe devant le Tribunal de Grande Instance.**

**RENDEZ-VOUS LES 20 et 27 JUIN (8h00 et 13h00)
QUARTIER PREFECTURE (NANTERRE)**